



VERS UNE MEILLEURE APPROCHE DES PROFILS DE FONCTION AU SEIN DES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE...

Dans le cadre de la Réforme de l'Accueil de la Petite Enfance, un groupe de travail, intitulé « Évolution des fonctions », a été mandaté au sein de l'ONE pour décrire les profils de fonction identifiés dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 02 mai 2019¹.

Pour décliner les fonctions présentes au sein d'un milieu d'accueil, le groupe de travail pluridisciplinaire s'est appuyé sur différents référentiels en lien avec l'accueil des enfants (santé, soutien à la parentalité, psychopédagogique), les recherches financées par l'ONE et ses partenaires à propos des formations initiales préparant aux métiers de l'accueil, des définitions de fonction fournies par plusieurs types de milieux d'accueil, ainsi que sur la littérature abordant le sujet. Dans le décours du processus de réflexion, une lecture commentée des travaux a été proposée au personnel assurant ces fonctions, ainsi qu'au Conseil d'avis de l'ONE. En date du 23 septembre 2020, le Conseil d'Administration de l'ONE a validé ces différents profils de fonction.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Cet outil est destiné aux Pouvoirs Organisateurs (PO). Il présente un descriptif des profils, sans en prétendre l'exhaustivité, pour les fonctions de :

- Directeur d'une crèche ou d'un service d'accueil d'enfants
- Personnel d'encadrement psycho-médicosocial d'une crèche ou d'un service d'accueil d'enfants (SAE)
- Personnel d'accueil des enfants des crèches
- Personnel d'accueil des enfants des SAE
- (Co) Accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s.

Selon plusieurs axes, des activités régulières, voire quotidiennes, sont proposées, ainsi que des activités ponctuelles, voire occasionnelles.

Elles seront à développer par chaque PO pour le ou les milieux d'accueil dont il a la responsabilité.

Ces profils peuvent être le point de départ d'une réflexion pour construire l'organigramme du ou des milieux d'accueil du PO, pour déterminer les exigences de recrutement, ainsi que les outils qui servent aux entretiens de fonctionnement. Quelle que soit la répartition des missions, le PO reste le responsable de la bonne exécution de celles-ci. La direction, avec l'aval de son PO, peut en déléguer certaines au personnel d'encadrement, d'accueil ou à tout autre membre du milieu d'accueil.

Ces documents peuvent également servir d'outils d'accompagnement auprès des PO, des directions, pour les agents de l'ONE, être une source d'information pour des stagiaires et de nouveaux collaborateurs. Ils constituent des outils de travail utiles aux promoteurs qui souhaitent ouvrir un milieu d'accueil, aux écoles qui forment le personnel d'accueil.

Des moments d'évaluation sont prévus en vue d'un éventuel ajustement de ces profils de fonction.

Pour le groupe de travail « Évolution des fonctions »
Katrien MICHEL-GOFFAUX,
Cheffe de projet/Coordinatrice accueil ONE

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Pour en savoir plus : découvrez les profils de fonctions sur le site Internet de l'ONE : <https://www.one.be/professionnel/milieux-daccueil/accueil-en-transition/profils-de-fonction/>

¹ Articles 21, 22 et 24 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s.